



Jugement suite à violences

Par **AMARA KORBA**, le **02/12/2008** à **19:54**

bonsoir

Le 24/07/08, mon concubin ma infligée un coup de poing évidemment je ne me suis pas laisser faire et je lui est donner une gifle, il a commencer a me faire peure et la je suis vite monter dans la chambre a mon fils et j(ai telephoner au commicaria a la suite de cela j'ai déposer plainte mais la justice est injuste et je suis convoquer tous comme lui le 18/12/08 parceque monsieur a déposer une contre plainte AU COMMICARIA on ma dit que j'aurais du ne pas me défendre et les appeller tous de suite ????????

J e suis donc obligée de prendre une avocate, je ne sais pas quoi faire, je ne voulais pas avoir a faire a un juge ni avocat rendez vous le 3/12/08 avec mon avocate

mon ex concubain et moi sommes séparées depuis et notre fils ne souffre pas de la séparation puisque je me suis toujours occuper de lui son père toujours en déplacement donc pour mon fils il n'y a pas de changement actuellement nous sommes chez mes parents en attendant un appartement

De plus actuellement mon ex concubin à la belle vie: la maison est à lui (il la acheter) donc je n'ai aucun droit dessus il prend le petit les week end ou il diponible vu que ses déplacement n'ont pas diminués pire aujourd'hui il ne me versse pas de pension alimentaire j'ai droit a quelques billets avant qu'il parte en voyage j'enmène mon fils a l'ecole chez le medecin (asthmatique) j'achette ses habilles ses médicament ses loisirs les nuits pénible depuis le mois de septembre l'humidité n'est pas un allié pour les enfants asthmatique en bref mon ex concubain a le bon rôle

Qu'est ce que je fais je ne sais même pas quoi dire au juge et est ce que quelqu'un est passer par la??